

ÉDITORIAL

Le gouvernement est entré dans une phase de turbulences qui met en évidence le désaccord croissant entre la politique menée en faveur de premiers de cordée et les aspirations de la population à plus de justice sociale.

Les suppressions d'emplois dans l'éducation nationale vont toucher principalement le second degré alors que les effectifs continuent d'augmenter et que l'élévation du niveau de formation reste une des clefs pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle.

La réforme du lycée et du baccalauréat qui promet une liberté de choix aux élèves, conjuguée à parcoursup, va empêcher les familles les plus éloignées du système scolaire de prendre les décisions les plus pertinentes en terme d'orientation. Les enseignants deviendront les variables d'ajustement de la préparation de rentrée. Le choix tardif des enseignements de spécialité imposera une multiplication des postes précaires, des compléments de service ou des affectations sur des réseaux d'établissements.

La réforme de la fonction publique prévue dans le cadre de cap 22, s'appuie sur une casse du statut avec un recours accru à la contractualisation, l'individualisation des rémunérations et la déconcentration managériale.

La réforme des retraites, sous couvert d'équité, signerait la fin du code des pensions civiles et militaires car la pension des fonctionnaires ne serait plus considérée comme un salaire continué, élément central du statut.

Les élections professionnelles sont une occasion de signifier au gouvernement notre opposition à sa politique par un vote massif en faveur des listes présentées par le SNES et la FSU. Mais ce vote ne va pas de soi dans les salles des profs.

C'est pour cela qu'il ne faut perdre aucune voix, chaque syndiqué doit voter et faire voter pour nos listes. Il ne s'agit pas de convaincre les accompagnateurs des réformes ni nos collègues les plus conservateurs mais d'aider nos sympathisants à passer les embûches du vote électronique. C'est bien par cet engagement de terrain que nous pourrons poursuivre les combats pour une éducation nationale au service de tous.

J-P MERAL



SOMMAIRE

- P1. ÉDITORIAL
- P2. STAGE ENSEIGNER L'HISTOIRE
- P3-15. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
- P16. ORGANISATION 2018/2019



Stage académique

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN COLLÈGE ET LYCÉE

Jeudi 7 février 2019

à l'Athénée municipal de Bordeaux (place Saint Christoly)
de 9h30 à 16h30

Les réformes successives des programmes d'histoire en collège et aujourd'hui en lycée interrogent sur les finalités de cet enseignement et sur ses enjeux idéologiques. Si l'un des principaux objectifs des enseignant-e-s est toujours d'aiguiser l'esprit critique des élèves pour leur permettre de mieux prendre part aux débats qui traversent notre époque, telle ne semble pas être la priorité des concepteur-trice-s des nouveaux programmes.

Quel projet de société sous-tendent les choix effectués par ces concepteur-trice-s ? Quelles orientations rétrogrades transparissent dans certains de ces choix ? Quelle alternative serait-il souhaitable de promouvoir pour favoriser l'enseignement d'une histoire émancipatrice susceptible d'aider les nouvelles générations à acquérir une compréhension globale du monde présent ?

Nous vous proposons de venir en discuter à l'occasion de cette journée de formation syndicale, ouverte aux adhérent-e-s et non adhérent-e-s.

avec

Laurence De Cock, professeure d'histoire-géographie en lycée à Paris, docteure en Sciences de l'éducation et chargée de cours en didactique de l'histoire et sociologie du curriculum à l'Université Paris-Diderot.

Véronique Servat, professeure d'histoire-géographie en collège à Montreuil sous Bois, ancienne co-responsable du secteur contenus histoire-géographie du Snes, membre du Collectif aggiornamento histoire géographie.

Patrick CHAUDON

Orientations bibliographiques :

► Laurence de Cock, *Sur l'enseignement de l'histoire*, Libertalia, 2018

► Véronique Servat, « *La liberté comme solution ? Un exemple d'histoire de l'immigration en EMC* » in Laurence de Cock (sous la dir.), *La fabrique scolaire de l'histoire*, Agone, 2017 (nouvelle édition entièrement revue), 2009 (1ère édition), préf. Suzanne Citron.

Inscrivez-vous directement par mail à s3bor@snes.edu
Merci d'indiquer votre nom, prénom, la date du stage ainsi que son intitulé.

Modèle de demande d'autorisation d'absence

NOM, Prénom
Grade et fonction
Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
s/c de Monsieur le Chef d'établissement

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984; alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires, de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non titulaires de l'État (2) définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du au pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES

Ale

Signature.

(1) Nom et fonction du chef d'établissement, cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire ou non)

Ce stage est ouvert à tous les collègues, syndiqués ou non. Le SNES participe aux frais de déplacement et au repas pour les syndiqués à jour de leur cotisation.

POUR PERMETTRE UNE ACTION PLUS EFFICACE ENCORE DU CHSCT **VOTEZ FSU**

A l'issue de ce mandat, l'heure des bilans est arrivée. En 2014, les collègues ont voté massivement pour les représentants du SNES et les listes de la FSU. Ce rôle majoritaire leur a permis d'assurer et d'assumer les responsabilités de secrétaires des CHSCT de notre académie excepté dans les Pyrénées Atlantiques où une alliance des autres syndicats a fait perdre la majorité à la FSU.

Les représentants SNES au sein des délégations FSU ont défendu l'intérêt de l'ensemble des personnels. C'est l'analyse des situations individuelles qui a permis de dégager des préconisations collectives à travers la rédaction d'avis. Ces préconisations collectives se basent

sur l'analyse des fiches Santé Sécurité au Travail (SST) mais aussi sur des thématiques issues des visites des CHSCT sur le terrain.

Les fiches SST font partie des outils mis en place par l'employeur afin d'analyser les situations de travail décrites. Comment les chefs d'établissement peuvent-ils être finalement à la fois ceux qui répondent et parfois les responsables d'une situation pouvant aller jusqu'à la souffrance au travail. Un nombre non négligeable de fiches restent donc sans réponse. Le

SNES et la FSU ont dénoncé cet état de fait. Ils ont appuyé la mise en place d'une solution dématérialisée, contrairement à une organisation syndicale qui préfère maintenir l'opacité de la gestion des fiches qui favorise un certain clientélisme. Malgré des problèmes de sécurité informatique, le prochain mandat verra cette dématérialisation se faire et devrait être plus favorable. Cela mettra également les chefs d'établissement face à leurs responsabilités. En attendant, il est donc essentiel que les personnels auteurs de fiches les transmettent même sans réponse à leurs représentants SNES et FSU.



Durant ce mandat, le SNES et la FSU ont majoritairement impulsé les thématiques abordées durant les visites (le travail en laboratoire, le retour d'expérience sur la gestion d'une crise majeure, les dérives managériales suite à la mise en place d'une réforme, comment travaillent les personnels qui gèrent les dossiers administratifs des personnels, la problématique autour des rénovations d'établissement pouvant aller jusqu'à l'accident de travail, comment travaille-t-on dans une cité scolaire, la fusion de 2 établissements, comment fonctionne un CHS dans un établissement afin d'améliorer les conditions de travail au quotidien, ...). Ces choix de thématiques ont permis à travers une moyenne de 15 visites par CHSCT d'aborder un grand nombre de situation difficiles vécues sur le terrain. Le SNES et la FSU ont proposé les rédactions d'avis dénonçant ces mauvaises conditions de travail.

Afin que tout ce travail puisse trouver une suite durant le prochain mandat, il est important que les personnels syndiqués ou pas votent massivement pour les SNES et la FSU.

Patrick Faurens



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

29 > **06**
NOV DÉC

Votez ! POUR AGIR ENSEMBLE

CAPA DES CERTIFIÉS : LE CHOIX DU SÉRIEUX, DE L'ÉQUITÉ ET DE L'EFFICACITÉ !

Depuis 1999, toutes les opérations de gestion du corps des certifié-es sont déconcentrées au niveau académique, les règles collectives étant définies dans les rectorats. Le travail des élu-es du SNES-FSU, majoritaires (11 élu-es titulaires sur les 19), et leur expertise permettent d'analyser et de critiquer les projets du rectorat et de faire des propositions alternatives pour une amélioration des conditions de travail et de rémunération. Elles s'inscrivent toujours dans le cadre de revendications définies démocratiquement et collectivement dans les instances syndicales.

En CAPA, les élu-es du SNES-FSU assurent la quasi-totalité des interventions et sont les seul-es à défendre, dans ce cadre collectif, les intérêts individuels de ceux et celles qui leur donnent légitimité à le faire. Portés par cette conception du paritarisme, ils vérifient l'exactitude et la conformité de l'intégralité des demandes individuelles afin de contrer l'arbitraire et le favoritisme.

Il est nécessaire de voter et de faire voter SNES et FSU :

► **pour envoyer un message fort à notre administration** : notre profession est mobilisée et se reconnaît massivement dans ce que nous portons !

► **pour nous donner légitimité en tant qu'organisation syndicale majoritaire** à défendre les intérêts de la profession et renforcer notre poids face à l'administration ;

► **pour nous donner les moyens humains** d'étudier en profondeur les actes de gestion collectifs et les candidatures individuelles ;

► **pour ne pas laisser l'administration gérer seule nos carrière sans contre-pouvoir**, sans garde-fou contre l'arbitraire, contre les pressions hiérarchiques, contre les injonctions de toute nature et contre sa notion managériale du mérite.

Liste à la **CAPA** des **certifiés** académie de Bordeaux

Présentée par
le **SNES-FSU**
et le **SNESUP-FSU**



19 titulaires, 19 suppléants,
25 femmes, 13 hommes

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

1. M. **JEANJEAN Philippe** – histoire géographie
Collège Montaigne, Lormont – 33
2. M. **MERAL Jean-Pascal** – sciences économiques et sociales
Lycée Sud Médoc, Le Taillan Médoc – 33

Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. Mme **FABRE Sylvia** – documentation
Collège Jules Chamberlent, Hourtin – 33
2. M. **DELBOURG Pierre** – histoire géographie
Collège Victor Louis, Talence – 33
3. Mme **TIDJDITI Anne Laure** – espagnol
Lycée Bernard Palissy, Agen – 47
4. M. **DELRIEU Gilles** – mathématiques
Collège La Rocal, Bon Encontre – 47
5. Mme **GUILHEM Laure** – sciences de la vie et de la terre
Collège les Chatenades, Mussidan – 24
6. M. **DAVID Erwan** – sciences économiques et sociales
Lycée Saint-John Perse, Pau – 64
7. Mme **BLADANET Valérie** – économie gestion option B
Lycée François Mauriac – Bordeaux – 33
8. Mme **BERNARD-HAMON Sophie** – arts plastiques
Lycée Laure Gatet, Périgueux – 24
9. Mme **SOULÉ Isabelle** – histoire géographie
Lycée André Malraux, Biarritz – 64
10. M. **BABAHANI Abderafik** – mathématiques
Collège Michel de Montaigne, Périgueux – 24

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. Mme **DUDES Catherine** – histoire géographie
Collège Montaigne, Lormont – 33
2. Mme **DE SAN MATEO Ghislaine** – histoire géographie
Lycée Jean Baptiste de Baudre, Agen – 47
3. M. **BOURGINE John** – sciences économiques et sociales
Lycée François Mauriac, Bordeaux – 33
4. Mme **SENTEX Fabienne** – histoire géographie
Collège Jean Zay, Cenon – 33
5. M. **DESTENAVE Jérémy** – sciences de la vie et de la terre
Collège Arnaut Daniel, Ribérac – 24
6. Mme **LAGARDE Elodie** – histoire géographie
Collège Jean Ladignac, St Cyprien – 24

7. M. **LASSALLE Hugo** – lettres modernes
Lycée Jean Condorcet, Bordeaux – 33
8. Mme **GOYER Karine** – anglais
Université de Bordeaux, Talence – 33
9. M. **SABOURDY Harold** – histoire géographie
Collège Pierre de Belleyrne, Pauillac – 33
10. Mme **CAHEN Mathilde** – anglais
Collège Jules Ferry, Terrasson-Lavilledieu – 24
11. M. **DUPOUY Fabien** – sciences physiques et chimiques
Lycée Bernard Palissy, Agen – 47
12. Mme **MASSIERA Marianne** – lettres classiques
Collège Léonard Lenoir, Bordeaux – 33
13. M. **MOMMEJA Vivien** – sciences de la vie et de la terre
Lycée Albert Claveille, Périgueux – 24
14. Mme **LESBATS Marie** – sciences de la vie et de la terre
Collège Victor Louis, Talence – 33
15. M. **CHAUDON Patrick** – histoire géographie
Collège Albert Camus, Eysines – 33
16. Mme **BORDESSOULES Marlène** – anglais
Collège Jean Rostand, Tartas – 40
17. Mme **MARGUIN Gaëlle** – documentation
Collège Marguerite de Navarre, Pau – 64
18. Mme **GUILAIN Léa** – histoire géographie
ZR Gironde – Lycée Elie Faure, Lormont – 33
19. Mme **BOUTAL Aurélie** – lettres modernes
Lycée Jean Baptiste de Baudre, Agen – 47
20. Mme **BAILLE Pauline** – histoire géographie
Lycée Elie Faure, Lormont – 33
21. Mme **DUFAU Pascale** – lettres modernes
Lycée Victor Duruy, Mont-de-Marsan – 40
22. Mme **GONZALEZ Elisabeth** – lettres modernes
ZR Gironde – Lycée Michel Montaigne, Bordeaux – 33
23. Mme **SKITI Laetitia** – mathématiques
Collège Saint-André, Bordeaux – 33
24. Mme **MASSON Armelle** – histoire géographie
Collège d'Albret, Dax – 40
25. Mme **ROCA Elise** – lettres modernes
Lycée Gaston Crampe, Aire sur l'Adour – 40
26. Mme **CLINQUART Anna** – lettres modernes
Collège Pierre de Belleyrne, Pauillac – 33

Liste à la **CAPA** des **agrégés** académie de Bordeaux



Présentée par le **SNES-FSU**, le **SNEP-FSU** et le **SNESUP-FSU**

10 titulaires, 10 suppléants,

11 femmes, 09 hommes

Classe exceptionnelle des professeurs agrégés

1. Mme **CAMPAGNOLLE MARIANNE** – mathématiques
Lycée Charles Despiau, Mont-de-Marsan – 40
2. M. **GRASSETIE PASCAL** – éducation physique et sportive
ESPE d'Aquitaine, Mérignac – 33

Hors classe des professeurs agrégés

1. Mme **MONGELARD Marie Pierre** – histoire
Collège La Rocal, Bon Encontre – 47
2. M. **MELEIRO Eric** – génie électrique
Université de Bordeaux, Bordeaux – 33
3. Mme **HAMON Anne Christine** – science de la vie et de la terre
Lycée Jean Monnet, Blanquefort – 33
4. Mme **CHUNLAUD Sandrine** – géographie
Collège les Marches de l'Occitanie, Piégut-Pluviers – 24
5. M. **REILLER Alain** – génie mécanique productique
Lycée Gustave Eiffel, Bordeaux – 33
6. M. **BAILANGER Stéphane** – histoire géographie
Lycée Sud Médoc, le Taillan-Médoc – 33

Classe normale des professeurs agrégés

1. M. **DUMOULIN Mathieu** – mathématiques
Lycée Camille Jullian, Bordeaux – 33

2. Mme **MOLLET Sonia** – lettres classiques
Lycée Victor Duruy, Mont-de-Marsan – 40
3. M. **ORLOWSKI Cyrille** – histoire géographie
Collège Pablo Neruda, Bègles – 33
4. M. **GARRET Nicolas** – sciences physiques
Lycée Saint-John Perse, Pau – 64
5. Mme **GUZMAN Lætitia** – éducation physique et sportive
Lycée des Graves, Gradignan – 33
6. Mme **MICHELON Corinne** – sciences physiques
Lycée Saint Louis, Bordeaux – 33
7. M. **LEROY Julien** – mathématiques
Lycée Sud des Landes, Saint-Vincent de Tyrosse – 40
8. Mme **ARDOUIN-MERLE Hélène** – lettres modernes
Collège François Mauriac, Saint-Symphorien – 33
9. Mme **REDONDO Mireille** – espagnol
Collège Paul Dangles, Agen – 47
10. Mme **RIVIERE Françoise** – économie gestion
Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau – 64
11. Mme **DUMONT Claire** – mathématiques
Lycée Saint-John Perse, Pau – 64
12. M. **VIAIRON Mickaël** – éducation physique et sportive
Collège Aliénor d'Aquitaine, Bordeaux – 33

29 > **06**
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

SE MOBILISER POUR CONFORTER LE SNES ET LA FSU **À LA CAPA DES AGRÉGÉ·ES**

Mutation, gestion des TZR, promotions de corps ou de grade (hors classe et classe exceptionnelle), congés formation, contestations d'évaluation, postes d'adaptation,... sont autant de sujets pris en charge par les commissaires paritaires du SNES et de la FSU :

→ **dans les groupes de travail**, où, élu·es de terrain, nous faisons avancer les règles de gestion des personnels proposées par l'administration dans le sens des mandats syndicaux que nous avons définis collectivement ;

→ **dans les CAPAs**, où, forts de 6 élu·es titulaires sur 10, nous vérifions l'exactitude et la conformité de l'intégralité des demandes individuelles pour contrer l'arbitraire et le favoritisme. Nous y défendons, dans le cadre d'amélioration des conditions de travail et de rémunération de toute la profession, les intérêts individuels de ceux et celles qui nous donnent légitimité à le faire.

→ **dans les commissions de réforme départementales**, où, dans notre académie, seule la FSU représente les agrégé·es et fait valoir les situations médicales des collègues et leur prise en charge par l'État ;

Les dernières élections professionnelles ont été marquées par un recul du taux de participation et du nombre de nos élu·es, passant de 8 titulaires à 6 titulaires sur 10. Sur le papier, FO et l'UNSA ont fait leur entrée dans la CAPA rejoignant le SNALC et le SGEN-CFDT. Mais en réalité, rien n'a changé. Le SNES et la FSU restent comptables de toutes les interventions sur les actes collectifs de gestion de personnels. En effet, nous restons les seul·es à faire des propositions pour une meilleure prise en charge des carrières de toute la profession, les seul·es à faire le travail de commissaire paritaire de contrôle des informations personnelles de tous les candidat·es. Nous assurons la quasi-totalité des interventions sur les situations individuelles des collègues pour les porter à la connaissance de la commission en toute transparence et sommes les seul·es à les faire dans le cadre d'une défense des intérêts collectifs de la profession.

Il est nécessaire de voter et de faire voter SNES et FSU :

▶ **pour envoyer un message fort à notre administration** : notre profession est mobilisée et se reconnaît massivement dans ce que nous portons !

▶ **pour nous donner légitimité en tant qu'organisation syndicale majoritaire** à défendre les intérêts de la profession et renforcer notre poids face à l'administration ;

▶ **pour nous donner les moyens humains** d'étudier en profondeur les actes de gestion collectifs et les candidatures individuelles ;

▶ **pour ne pas laisser l'administration gérer seule nos carrière sans contre-pouvoir**, sans gardes-fou contre l'arbitraire, contre les pressions hiérarchiques, contre les injonctions de toute nature et contre sa notion managériale du mérite.

Les commissaires paritaires
du SNES-FSU

33 : Mathieu Dumoulin, Corinne Michelon,
Cyrille Orłowski, François Richard

40 : Marianne Campagnolle, Cécile
Cluzeau, Julien Leroy, Sonia Mollet

47 : Marie Pierre Mongelard

64 : Nicolas Garret

POURQUOI VOTER **AU CTA ?**

Les résultats obtenus aux élections au CTA servent à mesurer l'audience et la représentativité de la FSU et du SNES dans notre académie, aux dernières élections la FSU avait obtenu 5 sièges sur 10 dans cette instance académique.

Ils déterminent la répartition des sièges des représentants des personnels dans les conseils départementaux de l'Éducation nationale (CTSD).

Ils servent à attribuer les sièges des représentants des personnels aux Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique et départementaux.



Le vote au CTA est à la fois un vote académique et un vote départemental.

Le vote au CTA est donc un vote fondamental, or lors des dernières élections, nous avons observé une légère

déperdition des votes entre les scrutins pour les commissions paritaires (CAPA et CAPN) et les votes pour les CTA et CTM. Le SNES et la FSU doivent rester majoritaires sur leur champ de syndicalisation car c'est ce qui leur permet d'exercer un véritable contre-pouvoir face à l'administration.

Notre rôle, au-delà de nos revendications, est de contrôler le travail de l'administration et de l'obliger à justifier ses choix. Ce travail ne peut être fait efficacement qu'à conditions de bénéficier du soutien de la profession qui s'exprime à travers les résultats des élections professionnelles. Certes, les grandes victoires sont rares dans les CTA et les CTSD tant les marges de manœuvre sont contraintes par les politiques budgétaires restrictives mais nous avons réussi à imposer à l'administration la tenue de groupes de travail pour chaque dossier important. Le travail de nos élus ne s'est pas limité à la lecture de déclarations liminaires comme certaines organisations syndicales dont les représentants sont capables de garder le silence pendant toute la durée d'un CTA. Nous nous sommes opposés, avec succès, au développement des postes partagés pour les collègues CPE et pour les administratifs car cela dégradait leurs conditions de travail. Nous avons obtenu l'application la plus favorable possible de la nouvelle grille indiciaire des contractuels ce qui leur a évité de perdre des années « d'ancienneté » pour leurs avancements d'échelon. Nous avançons des propositions



d'amélioration des barèmes académiques qui guident la répartition des postes dans l'académie.

Ce travail de fourmi ne pallie pas l'insuffisance de moyens mais permet d'éviter l'arbitraire de certaines décisions administratives et la politique de guichet.

Bien sûr, nous pourrions refuser d'entrer dans toute discussion tant que nos revendications ne sont pas satisfaites et n'avoir qu'un seul mot d'ordre : retrait. Mais ce n'est pas notre conception du syndicalisme. Le SNES et la FSU se battent afin de construire le rapport de force nécessaire à une transformation sociale vers plus d'égalité et de justice sans délaisser le travail de terrain qui permet parfois de limiter les conséquences négatives des politiques gouvernementales. C'est un équilibre souvent difficile, mais c'est celui qui incombe au syndicat majoritaire.

Jean Pascal MERAL

Liste au CTA académie de Bordeaux



Fédération Syndicale Unitaire

(SNASUB, SNEP, SNES, SNICS, SNPI, SNUAS-FP, SNUEP, SNUIPP, SNUPDEN)

10 TITULAIRES, 10 SUPPLÉANTS

1. Mme SENTEX Fabienne	Professeure certifiée	Collège Jean Zay, Cenon – 33
2. M. GUILLEM Philippe	Professeur des écoles	École élémentaire, Moncaut – 47
3. M. LALANNE Frédéric	Professeur de Lycée Pro	SEP du Lycée Haroun Tazieff, St Paul les Dax – 40
4. M. MERAL Jean-Pascal	Professeur certifié	Lycée Sud Médoc, Le Taillan Médoc – 33
5. Mme BERKANE Nora	Secrétaire d'administration	Lycée Montaigne, Bordeaux – 33
6. Mme LACUEY Nathalie	Professeure d'EPS	LP Flora Tristan, Camblanes et Meynac – 33
7. Mme DE SAN MATEO Ghislaine	Professeure certifiée	Lycée Jean-Baptiste de Baudre, Agen – 47
8. Mme PARIS Valérie	Assistante de service social	DSDEN de la Gironde, Bordeaux – 33
9. Mme TASTAYRE Sandrine	Professeure des écoles	École élémentaire Paul Langevin, Agen – 47
10. M. LEURION Alain	Professeur certifié	Lycée Louis de Foix, Bayonne – 64
11. Mme LAFAYE Yannick	Infirmière	Lycée Jean Monnet, Libourne – 33
12. M. VIECELI Marc	Professeur des écoles	École élémentaire Alfred Daney, Bordeaux – 33
13. Mme JOUSSEAUME Géraldine	Professeure de Lycée Pro	LP de l'Estuaire, Blaye – 33
14. Mme LAFFARGUE Cathy	Professeure des écoles	École élémentaire J. Moulin, Mont-de-Marsan – 40
15. Mme DESTANG Christelle	Professeure d'EPS	Collège des Remparts, Navarrenx – 64
16. Mme BRIVADIS Julia	Attachée d'administration	Lycée Alcide Dusolier, Nontron – 24
17. Mme SENDERAIN Marie-Cécile	Professeure des écoles	École primaire publique, Saint-Palais – 64
18. M. LASSALLE Hugo	Professeur certifié	Lycée Jean Condorcet, Bordeaux – 33
19. Mme DISCAMPS Delphine	Professeure contractuelle	LP Marcel Dassault, Mérignac – 33
20. Mme BONNAMY Vanda	Professeure des écoles	École primaire des Maurilloux, Treliçac – 24

CPE **VOTER, UNE ÉVIDENCE !**

Pour le SNES-FSU encore plus.

S'il est un métier qui a été bâti pas à pas par les personnels eux-mêmes, c'est bien celui de CPE. Le travail de leurs représentants a été constant depuis 1982. Le SNES/FSU, syndicat largement majoritaire dans la catégorie a été, hier, à l'initiative de négociations qui ont abouti à ce que, aujourd'hui, dans les textes, le CPE soit « concepteur de son action » ou encore que les 35 heures soient désormais les bornes de son emploi du temps hebdomadaire.

Parce que le SNES/FSU est le syndicat majoritaire, sa responsabilité est forte mais à la hauteur de l'engagement de ses militants. Force de proposition nous l'avons été et nous le resterons. Nous ne craignons pas de passer à l'offensive

lorsque la catégorie est attaquée collectivement, ou de mettre notre énergie au service de chacun, lorsque les situations individuelles des collègues requièrent toute notre attention.

Nous sommes la seule organisation à accorder autant de temps et de place à l'information des CPE. Qui d'autre vous propose deux bulletins complets et des stages régulièrement ? Qui d'autre est, dans cette logique de mobilisation et de défense des principes collectifs, à l'origine du boycott de la CAPA de juin, de la remise en cause de la politique rectorale de profilage des postes, mais aussi du dialogue nécessaire pour faire avancer les postures, les images des uns et des autres sur le métier, en provoquant la réunion d'un Groupe de travail ?

Les projets gouvernementaux ne vont pas dans le sens de ce que peuvent souhaiter les CPE : sortie du dispositif dérogatoire, régionalisation, retraites en question, formation des néo-titulaires, revalorisation salariale, PPCR, rendez-vous de carrière, conditions de travail... L'érosion du nombre de CPE dans l'académie sur les dix dernières années justifierait à elle seule que nous mettions toute notre force collective dans nos bulletins de vote.

Notre quotidien, lui aussi, est fait de collectif. Parce que nous avons parfois le sentiment d'être isolés dans nos établissements, comment ne pas mettre notre confiance dans nos représentants et ne pas défendre massivement le système paritaire qui a mis tant de temps à être accepté, à devenir la norme des rapports sociaux dans la fonction publique ? Pour cela, il faut dire que nous tenons à nos CAPA et à tous les groupes de travail, instances dans lesquelles votre voix doit être portée. Quoi donc de mieux que voter pour cela ?

Le SNES/FSU porte le projet d'une société plus juste, protectrice, solidaire. Il ne se contente pas de négocier au coup par coup. Cela ne correspond-il pas à tout ce à quoi nous tenons dans notre métier, à ce que nous voulons professionnellement pour chacun d'entre nous, pour chacun de nos élèves ?

CPE comme vous, et pour vous, les commissaires paritaires CPE n'ont pas l'intention de ménager leur peine, mais ils ont absolument besoin de votre soutien comme d'un vote massif dans le contexte qui est le nôtre.

Tonio VITORINO

Liste à la **CAPA** des **CPE** académie de Bordeaux



Présentée par le **SNES-FSU** et le **SNUEP-FSU**
5 titulaires, 5 suppléants, 07 femmes, 03 hommes

Classe exceptionnelle des conseillers principaux d'éducation

1. Mme **LABAYE Nathalie** – Collège Bourran – Mérignac – 33
2. Mme **PASCO Catherine** – Lycée Pape Clément – Pessac – 33

Hors classe des conseillers principaux d'éducation

1. M. **VITORINO Antonio** – Z.R. Dordogne – Collège les Chatenades – Mussidan – 24
2. Mme **LAMOTHE Fabienne** – Lycée François Magendie – Bordeaux – 33
3. Mme **DUMAS Catherine** – Lycée Camille Jullian – Bordeaux – 33
4. M. **CICUTTINI Pascal** – Collège Max Bramerie – La Force – 24

Classe normale des conseillers principaux d'éducation

1. M. **GALBRUN François** – Collège Aliénor d'Aquitaine – Bordeaux – 33
2. Mme **RIGABER Livia** – Collège Ernest Gabard – Jurançon – 64
3. Mme **CAZENAVE Cécile** – Lycée Gaston Crampe – Aire sur l'Adour – 40
4. M. **NARBAÏS-JAUREGUY Claire** – Collège Henri de Navarre – Coutras – 33

AVEC VOUS, DES ÉLU·E·S ENGAGÉ·E·S POUR DÉFENDRE ET REVALORISER NOTRE MÉTIER

L'an dernier, la FSU a obtenu, grâce à vous, 3 sièges sur 4 pour l'académie. Comment les délégués du personnel de la FSU ont-ils agi ?

→ Ils ont conseillé par téléphone et informé leurs collègues par courriels et sur le site psyen.fsu.fr rubrique académique de l'actualité académique.

→ Ils ont communiqué leurs déclarations face à l'administration (CAPA) et rendu compte à la profession.

→ Ils ont défendu des situations indivi-

duelles (mutation, de déroulement de carrière, précarité, maladie...) pour faire respecter le droit des personnels.

→ Ils ont organisé un stage académique de formation syndicale en juin 2018 sur la place des psychologues et des neurosciences.

→ Ils ont été reçus en audience au rectorat en avril après le mouvement inter académique pour faire remonter les besoins et problèmes (CIO en danger, frais de déplacement insuffisant, formation continue inadaptée, institutionnalisation de temps d'échange EDA - EDO).

Tout au long de l'année, dans un contexte difficile d'intégration administrative des psychologues des écoles dans le second degré, les élus ont été à votre écoute et ont saisi l'administration des problèmes que vous avez rencontrés afin que des solutions soient trouvées.

Pour les 4 années prochaines, les élus FSU continueront d'oeuvrer pour améliorer les conditions de travail, défendre les droits des collègues et conforter la place des PsyEN EDA et EDO dans un service public soucieux de l'intérêt général.

Défense des CIO : le SNES-FSU a été fortement mobilisé sur le terrain, dans l'accompagnement des actions, dans les réunions institutionnelles. Il continuera à le faire, dès que la région ou le ministère se positionnera.

Formation continue, réunions de travail entre EDA et entre EDA-EDO : la FSU continuera à demander leur mise en place et la prise en compte des besoins et des améliorations nécessaires.

Lors des CAPA, vos élus sont intervenus pour **réduire l'impact des appréciations de la hiérarchie** de manière à promouvoir des collègues depuis longtemps en attente. Ces appréciations sont en effet basées sur des critères souvent obscurs et des quotas, ce qui laisse un sentiment d'injustice important dans la profession.

Liste à la **CAPA** des **PSY-ÉN** académie de Bordeaux



Présentée par le **SNES-FSU** et le **SNUipp-FSU**

5 titulaires, 5 suppléants, 07 femmes, 03 hommes

Classe exceptionnelle des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme **CHARBONNIER Béatrice** – École élémentaire Victor Hugo – Mourenx – 64
2. Mme **LOUART Myriam** – École maternelle Édouard Herriot – Agen – 47

Hors classe des Psychologues de l'Éducation nationale

1. Mme **BEGUE Monique** – C.I.O. – Pau – 64
2. Mme **MERIAUX Véronique** – École élémentaire publique – Port-Sainte-Marie – 47

Classe normale des Psychologues de l'Éducation nationale

1. M. **RUSTIQUE Jean** – École élémentaire Jean Moulin – Villenave d'Ornon – 33
2. Mme **ROGIER Emmeline** – C.I.O. Bordeaux Rive Droite – Cenon – 33
3. M. **FRANCO Philippe** – C.I.O. – Bergerac – 24
4. Mme **LOUBIAT Edith** – École élémentaire des Cébrades – Sanilhac – 24



DES ÉLUS-ES ENGAGÉS-ES POUR LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

ÉLECTIONS À LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DES CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS
D'ENSEIGNEMENT, D'ÉDUCATION ET DE
PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Candidature présentée par



SNES – Syndicat National des
Enseignements de Second Degré,



SNEP – Syndicat National de
l'Éducation Physique de
l'enseignement public,



SNUEP – Syndicat National
Unitaire de l'Enseignement
professionnel,



SNUipp – Syndicat National
Unitaire des instituteurs,
professeurs des écoles et Pegg,

Syndicats de la FSU
Fédération Syndicale Unitaire



Les agents contractuels participent pleinement au bon déroulement et à la qualité du service public de l'Éducation nationale. Souvent victimes des politiques

de réduction des dépenses et des suppressions d'emplois, ils doivent respecter les obligations d'une Fonction publique qui les maintient et les conforte dans la précarité.

Les luttes du SNES et des syndicats de la FSU ont permis d'obtenir la parution d'un nouveau décret, avec les arrêtés conjoints, fixant un nouveau cadre de gestion et donc de nouveaux droits.

Le SNES et la FSU ont participé activement aux discussions ayant accompagné la mise en oeuvre du nouveau décret non-titulaire d'août 2016.

Dans l'Académie de Bordeaux, avec deux sièges sur quatre, le SNES et la FSU sont majoritaires. La détermination des élus(es) a permis :

- ▶ Une réévaluation indiciaire pour tous les collègues en CDD et en CDI au 1er septembre 2017.
- ▶ Une rémunération dérogatoire pour une affectation dans certains établissements.
- ▶ Une réévaluation indiciaire déconnectée de l'évaluation professionnelle.
- ▶ Des CCPA de barèmes et d'affectation.
- ▶ Une formation cadrée pour les néo contractuels.
- ▶ Une grille indiciaire réévaluée pour les maîtres auxiliaires souhaitant intégrer la catégorie des contractuel-les.

29 > 06
NOV DÉC

Votez ! POUR AGIR ENSEMBLE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018



Les commissaires paritaires du Snes-FSU assurent la défense quotidienne des collègues dans tous les aspects de leur vie professionnelle, dans les établissements, auprès du rectorat, dans les commissions paritaires.

Le SNES-FSU continue de porter des revendications fortes pour les collègues contractuels :

- plan de titularisation des agents en poste ou au chômage permettant ainsi de valoriser l'expérience professionnelle.
- neutralisation des deux mois d'été dans le calcul de la période interruptrice entre deux contrats pour l'accès au CDI.
- frais de déplacement pour tous les collègues (à l'année ou en suppléance).

Le SNES-FSU revendique aussi un véritable statut pour les AED AESH CUI. Ils doivent bénéficier d'une reconnaissance professionnelle.

- ▶ indemnités REP/REP+.
- ▶ prise en charge des frais de déplacement.
- ▶ respect des missions règlementaires.
- ▶ privilégier les contrats de trois ans renouvelables une fois.
- ▶ une formation cadrée et une revalorisation du diplôme d'État pour les AESH.

Votez FSU pour garantir la transparence et le respect des droits en commissions paritaires.

Votez FSU aux élections professionnelles car votre voix compte.

Delphine DISCAMPS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

CONTRACTUELS EXERÇANT DES FONCTIONS DE SURVEILLANCE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

ACADÉMIE DE BORDEAUX
Candidature présentée par



SNES – Syndicat National des Enseignements de Second Degré,



SNEP – Syndicat National de l'Éducation Physique de l'enseignement public,



SNUipp – Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegc,



SNUEP – Syndicat National Unitaire de l'Enseignement professionnel,

Syndicats de la FSU
Fédération Syndicale Unitaire



29 > 06
NOV DÉC

Votez !

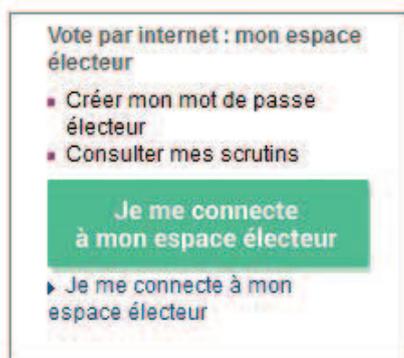
POUR AGIR ENSEMBLE



J'accède à mon espace électeur sur :

Education.gouv.fr/electionpro2018/

je me connecte sur mon espace électeur :



Pour me connecter à mon espace électeur, je dois utiliser mon adresse de messagerie professionnelle :

prenom.nom@ac-bordeaux.fr

Je conserve la trace de mon mot de passe, il me sera utile pour voter le moment venu.

Je consulte mon profil électeur :

Cet espace personnalisé vous informe sur les scrutins auxquels vous pouvez participer et vous permet d'accéder à l'espace de vote.

Vous pouvez demander des informations complémentaires ou contester votre profil électeur, vos scrutins ou les listes électorales jusqu'au 14 novembre 2018. Après cette date vous devrez contacter directement votre assistance académique.

Consulter mon profil électeur

Dès le 11 octobre : affichage de vos données personnelles électeur

Consulter les scrutins auxquels je participe

Dès le 11 octobre : affichage des scrutins

Dès le 5 novembre : affichage des listes de candidats et de leurs professions de foi pour chaque scrutin

Consulter les listes électorales

Dès le 11 octobre : consultation des listes électorales par scrutin

- un **titulaire** a le droit de participer à quatre scrutins
 - ▶ comité technique ministériel, comité technique académique
 - ▶ commission administrative paritaire nationale, commission administrative paritaire académique
- un agent **non-titulaire** a le droit de participer à trois scrutins
 - ▶ comité technique ministériel, comité technique académique
 - ▶ commission consultative académique
- un **stagiaire** a le droit de participer à deux scrutins
 - ▶ comité technique ministériel, comité technique académique

29 > 06
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

Pour demander un nouvel identifiant en cas de perte ou de non réception

- ▶ Se connecter à son espace électeur
- ▶ Cliquer sur « demander un nouvel identifiant »
- ▶ Donner un n° de téléphone portable (envoi par SMS)
- ▶ Donner son Numen
- ▶ Donner sa date de naissance
- ▶ Recopier un code de sécurité

Demande d'un nouvel identifiant électeur

Vous n'avez pas reçu ou vous avez égaré votre notice de vote contenant votre identifiant électeur. Vous pouvez demander l'envoi d'un nouvel identifiant. Pour des raisons de sécurité, cet envoi ne peut être fait que par SMS et après vérification préalable d'informations personnelles.
La demande d'envoi d'un nouvel identifiant ne peut être faite que 3 fois.

Je souhaite recevoir un nouvel identifiant électeur par SMS au numéro suivant :

N° tél *

Pour les électeurs des DROM-COM et de l'étranger, à saisir avec les indicatifs internationaux éventuels adéquats

NUMEN (vous pouvez obtenir votre NUMEN auprès de votre service RH académique) *

Date de naissance (jj/mm/aaaa) *

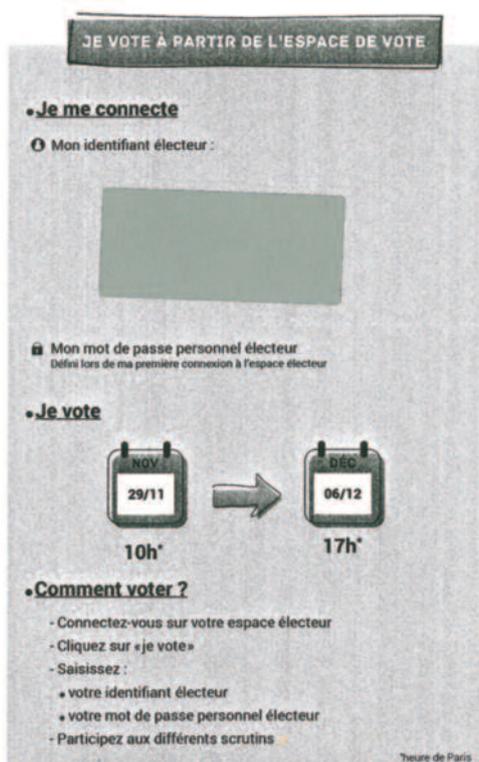
Veuillez saisir le code de sécurité ci-dessous



Code de sécurité *

Vous recevrez un e-mail de confirmation à l'adresse suivante @ac-bordeaux.fr

VALIDER



doc extrait de la notice de vote

Entre le 29 novembre 10h et le 6 décembre 17h, je vote :

C'est par le biais de l'espace électeur que je pourrai procéder au vote entre le jeudi 29 novembre 2018 10h et le jeudi 6 décembre 2018 à 17h, depuis n'importe quel ordinateur, tablette, smartphone connecté à internet.



29 > 06
NOV DÉC

Votez !

POUR AGIR ENSEMBLE

ORGANISATION 2018/2019

Secrétaire général : Jean Pascal MERAL

Trésorerie / Adhésion : Sylvia Fabre
Permanence à la section académique
▶ Mercredi

Secteur Emploi : Philippe Jeanjean
Permanence à la section académique
▶ lundi, mardi, mercredi, jeudi

Secteur Collège : Fabienne Sentex

Secteur Lycée : Erwan David, Jean Pascal Meral

Les Langues vivantes : Kei McGregor
▶ lv@bordeaux.snes.edu

Les certifiés : Alain Leurion
Permanence à la section académique
▶ vendredi
▶ certifies@bordeaux.snes.edu
▶ Tel. 07.79.67.61.56

Les personnels non-titulaires :
Delphine Discamps
Permanence à la section académique
▶ Mardi (à partir de 15h30) et le vendredi
▶ nontitulaires@bordeaux.snes.edu
▶ Tél. 06.12.51.76.65

Les CPE : Tonio Vitorino
▶ s3borcpe@netcourrier.com
▶ Tél. 07.87.08.06.56

Les agrégés : Mathieu Dumoulin
Permanence à la section académique
▶ lundi et mardi
▶ agreges@bordeaux.snes.edu

Orientation et Psychologues de l'EN :
Emmeline Rogier et Philippe Franco

Les retraités : Jean-Jacques Le Masson

Les documentalistes : Sylvia Fabre

Les TZR : Pierre Delbourg
Permanence à la section académique
▶ lundi et mardi

Les stagiaires : Hugo Lassalle
Permanence à la section académique
▶ jeudi
▶ stagiaires@bordeaux.snes.edu
▶ Tél. 06.12.51.76.56

La formation syndicale (stages) : Patrick Chaudon
Permanence à la section académique
▶ vendredi

Le Bulletin du S3 : Guilaine de San Matéo

Le site internet : Mathieu Dumoulin

Manifestations du 12 novembre 2018 dans les départements

Section académique de Bordeaux S3 de Bordeaux

138 rue de Pessac 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 40
Fax : 05 57 81 62 41
Courriel : s3bor@snes.edu
<https://bordeaux.snes.edu/>
twitter : @SNESBordeaux

Permanences
du lundi au jeudi de 14h à 17h30
le vendredi de 14h à 17h

Section départementale S2 24

Bourse du Travail
rue Bodin 24000 Périgueux
Tél. 05 53 05 17 58
Port. 06 12 51 76 70
service public d'éducation
snes24@orange.fr
précarité, réformes Blanquer :
twitter : @Snes24
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Dordogne-.html>

Section départementale S2 33

138 rue de Pessac
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 81 62 44
Port. 06 85 87 29 17
s2gironde@bordeaux.snes.edu
<https://bordeaux.snes.edu/-SNES-Gironde-26-.html>

Section départementale S2 40

Maison des syndicats
97 place caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél. 05 58 93 39 35
Port. 06 85 34 35 87
snes40@bordeaux.snes.edu
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Landes-.html>

Section départementale S2 47

14 rue Jean Terles
47000 Agen
Port. 06 07 55 96 39
snes47@wanadoo.fr
twitter : @snes47
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Lot-et-Garonne-30-.html>

Section départementale S2 64

11 avenue Edouard VII
64000 Pau
Tél/Fax : 05 59 84 22 85
Port. 06 85 34 15 07
snes-64@bordeaux.snes.edu
<https://bordeaux.snes.edu/-Snes-Pyrenees-Atlantiques-.html>